

Le Courrier du Canada

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME.

THOMAS CHAPPAIS, Rédacteur en Chef.

LEGER BROUSSEAU, Editeur-Propriétaire.

FRANCE

Paris, 21 octobre.

La commission sénatoriale chargée d'examiner le projet relatif au mode d'élection des sénateurs ne mettra pas grand temps pour mener ses travaux à bonne ou mauvaise fin.

Il ne reste plus à la commission qu'à entendre le gouvernement avant d'arrêter définitivement avec M. Demôle les conclusions du rapport.

En attendant qu'on supprime les inamovibles, on ne se préoccupe pas moins de remplacer les vides causés dans leurs rangs.

Il y a eu tapage hier à la Chambre à propos de la nomination de la commission pour le crédit du Tonkin.

cas de guerre européenne. Néanmoins M. Ferry ne veut pas que ses déclarations et celles de ses collègues tombent dans la publicité officielle.

La presse parisienne s'occupe avec intérêt des élections de Metz, où un concurrent sérieux s'est dressé, au nom des catholiques messins, devant M. Anthoine.

Celui qui se dresse contre M. Anthoine pour lui reprendre le mandat de la catholique Lorraine est un prêtre, M. l'abbé Jacques, ancien aumônier des armées françaises et directeur actuel du Lorrain de Metz.

Les feuilles radicales prennent avec emportement et mauvaise foi le parti de M. Anthoine contre M. l'abbé Jacques.

M. de Bismarck chez lui. Notes sur Friedrichsruhe

Une revue allemande, Unsere Zeit, paraissant chez Brockhaus, à Leipzig, et publiée par M. Rudolf von Gottschal, publie dans son numéro d'octobre de curieuses notes sur une des maisons de campagne de M. de Bismarck.

Il y a dans cet article plus que des renseignements de curiosité; le visiteur de Friedrichsruhe qui connaît la maison et nous la montre fait, en passant, des réflexions sur la place assignée aux meubles, aux portraits

du chancelier, sa vie de travail qui nous sont révélés.

Si l'on parcourt l'intérieur des appartements, il faut d'abord s'habituer à l'impression toute particulière qu'ils font sur le visiteur. Ils ont une spécialité que de nos jours on rechercherait en vain dans des maisons de bourgeois assez convenables.

Quant aux meubles de bois, qu'une partie d'entre eux ait conservé sa couleur naturelle, cela convient tout à fait au caractère d'un homme qui n'aime aucun fard; mais que les murailles et les plafonds restent sans aucun ornement, cela fait une impression par trop pénible.

Pourquoi ne dirions-nous pas que quelques-uns des cadres sont plus que simples, et que la petite table de nuit de même que la chaise placée près du lit de Madame la princesse sont simples jusqu'à la plus extrême simplicité.

Cherchons maintenant à montrer la physionomie de chacune des chambres. En passant par ce qu'on appelle l'entrée principale on arrive à une petite antichambre; à droite se trouve un vestiaire, à gauche le logement de l'intendant.

Les amateurs de cannes et les grands chasseurs devant le seigneur seraient heureux de voir la collection de cannes de toute espèce rassemblées dans ce porte-canons.

Quant le prince habite à Friedrichsruhe, il a l'habitude d'accrocher ses chapeaux [on sait qu'il ne porte jamais des chapeaux haute forme qu'on appelle Cylinder] aux bois de cerf de ce porte-canons.

Autant que nous pouvons en juger les traits des deux grands hommes d'Etat étrangers sont reproduits très fidèlement; si le fait que ces portraits sont pendus précisément dans cette chambre résulte d'une remarque particulière de Bismarck ou s'ils sont là seulement parce qu'ils sont des étrangers, c'est ce que nous ne pouvons pas juger.

Une moitié de cette couronne est faite de feuille de chêne, l'autre moitié de feuilles de laurier; elle est ornée avec un grand ruban noir, blanc, rouge. Pourquoi au-dessus de ce buste de Moltke se trouve-t-il un portrait à l'huile du fin cardinal-prince Hohenlohe, nous n'en savons rien; ce voisinage avec Moltke a quelque chose d'étrange; les couleurs variées ne vont pas bien avec ces murs si nus.

La décoration de la chambre consiste dans un petit meuble pour mettre les armes, une carte de l'état-major de Friedrichsruhe et des environs, une bibliothèque, des cartes, enfin du côté de la fenêtre deux fauteuils, et devant l'un d'eux une table ronde.

L'effet général de cette chambre est le même que celui des autres appartements spéciaux du maître de la maison: il y a comme un manque d'harmonie, un manque de goût dans

la façon dont les objets sont placés, tandis qu'on trouve dans les chambres de la princesse dans les chambres où l'on reçoit, la trace d'une main plus soignée et un plus grand souci de l'arrangement.

De la salle d'audience on entre à gauche dans le cabinet de travail du comte Rantzau. Ce cabinet a l'air du cabinet d'un gentilhomme de campagne studieux, qui aurait conservé ses goûts d'Université.

Plus importantes sont les chambres où l'on entre quand on sort par la droite de la salle d'audience. Tout d'abord se trouve une pièce qui porte le nom de bibliothèque du prince, et où ses livres dans de belles reliures sont sous verre, rangés en bon ordre sur leurs planches.

La succession de Brunswick

Le duc Guillaume de Brunswick, le dernier rejeton de la branche aînée de la maison de Brunswick-Lunenburg, est mort le 17 octobre, dans un de ses châteaux, à Sybilleort, en Silésie.

Une succession politique et une riche succession privée sont donc ouvertes.

La succession politique consiste dans le duché de Brunswick, ayant une superficie de 3700 kilomètres carrés. Le nombre de ses habitants est de 260,000. Les rebelles montent à environ 12 millions de francs et sont absorbés par les dépenses.

De plus, l'Etat et la Chambre des députés ont une encaisse de près de 58 millions de francs, de sorte que ce petit duché est, au point de vue des finances, un des pays qui ont la meilleure situation en Europe.

Il y a quelques années, le 15 février 1879, les Etats de Brunswick votèrent une loi en prévision d'une vacance du trône. Pour ce cas, un conseil de régence, composé des

trois ministres, du président du Landtag et du président de la Cour d'appel, devait être aussitôt institué. La loi stipule que la régence sera établie du moment que le légitime successeur sera, d'une façon ou d'une autre, empêché de prendre les rênes du gouvernement.

Il est bien à craindre que le fils courageux de George V. le vieux roi de Hanovre, mort ses dernières années à Paris, en exil, ne soit empêché de la succession privée de son cousin, comme il a été dépouillé de l'héritage politique de son père.

Se placer sur ce terrain équivaudrait ipso facto à la reconnaissance de la spoliation de 1866, car l'article 1er de la Constitution ne nomme nullement parmi les Etats confédérés le royaume de Hanovre, et l'article 6 traitant du conseil fédéral stipule expressément que la Prusse exercera le droit de vote, exercé dans la ci-devant confédération du Nord par le Hanovre, la Hesse-Electorale, le Nassau et le territoire de Francfort.

Aussi est-il à prévoir que l'article 6 de la loi de régence sera mis en vigueur et que la Prusse mettra la main sur le duché en y faisant installer comme régent un prince prussien.

Personne ne connaît les intentions de Mgr le duc de Cumberland. Vu les sentiments personnels de l'empereur Guillaume, la succession pourrait lui revenir à condition qu'il reconnaisse la Constitution de 1871.

Mais il ne faut pas oublier que le fils du roi George V adressa le 11 juillet 1878 un memorandum à toutes les puissances, dans lequel il déclarait conserver l'intégrité de ses droits à la couronne de Hanovre, tout en portant provisoirement le titre de duc de Cumberland. Changera-t-il d'avis? Prochainement, nous apprendrons sans doute si le fils de George V a modifié sa façon d'envisager ses droits et ses devoirs.

Une chapelle catholique en fer

Mgr l'évêque de Dunkeld a ouvert et consacré à Oberfeldy, une chapelle catholique dont la création est due à la générosité de la marquise de Bute.

La chapelle est construite en style gothique, en fer, recouvert intérieurement de bois de pin. C'est la première fois, que nous sa-

feuilleton du COURRIER DU CANADA 8 Novembre 1884.—No 38

LA VOIE DU SANG

(Suite)

Julien s'avança lentement, enveloppa d'un regard le beau jeune homme debout près de madame de Croissy, et lui tendit la main d'une façon hautaine.

Pierre n'en voulut rien voir. —Si vous saviez, Madame, reprit-il, combien souvent ma mère m'a parlé de vous... Dans une armoire de la maison doivent exister encore des jouets que vous lui donnâtes pour moi... Vous avez toujours été bonne, et j'ai été élevé dans un sentiment d'adoration pour vous.

—C'est trop, dit doucement madame de Croissy, beaucoup trop.

—Maintenant que les présentations sont faites comme dans le monde, et les reconnaissances comme au théâtre, Pierre, mon cher enfant, apportez un miroir à madame afin qu'elle place deux roses dans ses cheveux, deux seulement. Un livre fermé dans les mains, bien, voilà

tout et c'est parfait. Je souhaite de tout mon cœur réaliser un chef-d'œuvre.

Pierre se plaça à quelque distance, et tandis que Marsill exqu Coast à grands coups de sanguine la pose de son modèle sur la toile, le jeune homme reproduisait un profil d'une finesse merveilleuse.

—Je suis certain de faire un beau portrait! dit Marsill d'un air satisfait.

—Je reçois le mardi, Messieurs, dit celle-ci, mon mari et moi nous vous saurons gré de vous en souvenir.

—Revenez-vous demain, Madame? demanda Marsill. —Certes, si cela ne vous dérange pas. —Je reste absolument à vos ordres, fit le peintre.

Marguerite tendit la main à Pierre, puis à Marsill. Julien l'imita.

L'élève ramassa les deux roses thé tombées des cheveux de madame de Croissy, et les plaça seules dans un vase à long col. Aucune fleur ne pouvait autant que celle-là lui rappeler la grâce particulière de la jeune femme.

—Je suis certain de faire un beau portrait! dit Marsill d'un air satisfait.

—Ravissant! exquis, parfait, c'est toi qu'elle aurait dû demander de la peindre. Je n'ai pas rendu avec la même finesse l'expression du regard, la fine mobilité des lèvres, ce pli ravissant de la bouche. Jusqu'à présent, j'ai cru que tu aurais du talent. Je suis certain qu'en te découvrant, Nantilly a découvert un génie.

—Ne dites pas cela, maître! je ne serai que votre reflet effacé.

Pas de modestie! de modestie fausse, surtout! Je ne te flatte pas pour te flatter. Si la vérité est un louange, tant mieux. En attendant, le fils de madame de Croissy est de ton âge, il sera pour toi un aimable compagnon.

—Le croyez-vous? —Oh! je sais ce que tu veux dire

un peu de morgue... Les millions de son père lui montent à la tête; quand les hommes de finance n'ont pas le bon goût d'être simples ils deviennent ridicules. Mais ceci est un défaut qui peut facilement et rapidement disparaître, d'autant mieux que madame de Croissy ne doit point ménager les sages conseils. Un garçon de ton âge ne peut vivre seulement avec des hommes du nôtre: je parle de moi et de Nantilly, vois s'il y a moyen d'aimer un peu le fils de cette charmante femme; dans tous les cas des relations avec un homme de ta valeur lui seraient bien utiles.

Le lendemain madame de Croissy revint poser.

Soit que sa mère eût grandement vanté Pierre, et lui eût fait sentir le ridicule de sa vanité, Julien se montra poli, et presque prévenant à l'égard du jeune homme. Il restait bien au fond de l'âme de Pierre un trouble, un doute, mais sa nature exubérante et généreuse l'emporta. Marsill avait raison, il ne comptait pas d'amis de son âge. D'ailleurs Marguerite de Croissy exerçait sur lui un empire dont il ne se rendait pas compte. Il eût voulu prier près d'elle à l'église, distribuer avec elle l'argent de ses aumônes, assister à sa vie, lui demander de diriger ses actions, de gouverner ses pensées.

Sans doute il avait aimé Germaine, de façon à souffrir grandement de

cette tendresse, mais le sentiment qu'il éprouvait pour cette mère dure et froide ne lui semblait nullement pareil à la tendresse que lui eût inspirée une femme pieuse, douce et belle comme madame de Croissy. Sans envier le bonheur de Julien il l'analysait avec une sorte de souffrance.

Il comparait la tendre sollicitude de Marguerite avec la dureté de Germaine.

L'âme de madame de Croissy éclatait dans ses yeux quand elle regardait Julien.

Combien de fois l'avait-elle repoussé quand il éprouvait le besoin de se jeter dans ses bras. Elle lui imposait silence à l'heure où son cœur avait soif de s'épancher en paroles affectueuses. Sa réserve avec lui gardait quelque chose de farouche.

A coup sûr, si elle l'avait mis au monde, elle ne l'avait du moins jamais aimé... Que de larmes silencieuses il avait versées en songeant que comme les autres enfants il ne pouvait confier à une femme dévouée et tendre ses chagrins et ses rêves. La seule marque d'intérêt et de bonté qu'elle lui eût donnée avait été de le laisser libre d'aller chez le comte de Nantilly et de l'accompagner à Paris. Encore cette concession n'avait-elle été accompagnée d'aucun regret. On eût dit au contraire qu'elle éprouvait un sentiment d'allégement

à la pensée qu'il allait partir. Quelquefois, cependant, il se souvenait d'avoir été rapproché du cœur de Germaine avec une énergie étrange, ou bien elle paraissait s'humilier devant lui. Des mots au sens vague prononcés par elle revenaient à sa mémoire: — plus tard!... si tu savais... deviens célèbre, riche, heureux, tu pardonnerais... — Que devait-il pardonner dans l'avenir? Quel mystère douloureux et terrible se cachait dans la vie de sa mère? Un jour, en se souvenant de l'isolement dans lequel la laissait Raimbaud, de la misère du logis, de tous les soucis qui pouvaient accabler l'infortunée Germaine, un soupçon traversa l'esprit du jeune homme. Avait-elle donc commis une faute, cette mère douloureuse? Le remords était-il pour beaucoup dans son indifférence pour Pierre? Mais cette idée ne tient pas contre l'analyse de la vie menée par la pauvre femme. Il l'avait toujours vue misérable, convertie de haillon, abdiquant sa jeunesse et sa beauté...

Une fois de plus la vision de madame de Croissy passa devant ses yeux.

Il la trouvait dans son milieu heureux, vêtue avec élégance, restée jeune et belle, parce qu'elle était heureuse, adorée de son mari, et sans doute de son fils.

(A suivre)

chions, que l'on emploie le fer pour la construction d'une église gothique.

SOMMAIRE

France. M. de Bismarck chez lui. Notes sur Friedrichshöhe. La succession de Brunswick. Une chapelle catholique en fer. FÉUILLETON.—La voie du sang. L'épître de M. Langelier. Les finances fédérales. La clôture de l'enquête. Nos asiles d'aliénés. Une belle cérémonie. Des engrais qui conviennent aux pommmiers. Petites nouvelles.

ANNONCES NOUVELLES

L. H. Marchand, insolvable. Chemin de fer Intercolonial.—D. Pottinger. Pour la toux et le rhume. La Caisse d'Economie de Notre-Dame de Québec. Lec.—F. R. A. Vézina. Bonneterie en laine écossaise.—Behan Bros. Ce que c'est que l'huile Astrale de Pratt.

CANADA

QUEBEC, 10 NOVEMBRE, 1884

L'épître de M. Langelier

Le lendemain de l'élection de Beauce, le Courrier du Canada publia l'entrefilet suivant :

Un certain avocat politicien, de Québec, a écrit un véritable bijou de lettre à notre ami M. William DeLéry la veille de la votation dans le comté de Beauce. Elévation de sentiments, pureté d'inspiration, délicatesse de style, rien ne manque à cette délicieuse épître pour en faire un chef-d'œuvre de littérature électorale. Nous aurons peut-être occasion d'en faire une critique plus étendue.

Comme on le voit, nous ne donnions pas de nom, nous ne désignons personne. Cependant, malgré son impersonnalité, l'entrefilet piqua droit au but, et M. Chs Langelier bondit de colère. Le jour suivant, l'Electeur nous apporta ces lignes :

Nous sommes chargé par M. Chs. Langelier de dire qu'il est l'auteur de cette lettre et qu'il autorise M. Chapais à la publier.

M. Chs Langelier se dénégait donc lui-même au public, qui, jusqu'ici, ne l'avait jamais soupçonné de cultiver les lettres.

Cependant malgré cette audacieuse sommation de l'Electeur, nous n'avons pas infligé immédiatement à M. Langelier l'humiliation de publier sa prose épistolaire. Nous lui avons demandé d'autoriser M. de Léry à nous remettre la lettre pour publication. Pendant deux jours l'Electeur est resté coi. Nous avons alors poussé notre homme au pied du mur, et samedi l'organe de M. Langelier nous déclare que nous avons carte blanche. Nous voici donc à l'aise, et nous allons nous amuser au dépens de M. Chs. Langelier avec sa gracieuse autorisation.

Comme le document qu'on va lire est un chef-d'œuvre du genre, on nous permettra de nous conformer aux règles de la saine critique, et d'exposer brièvement les circonstances au milieu desquelles il a vu le jour.

C'était la veille de la votation dans le comté de Beauce. Nos amis les libéraux étaient déterminés à donner un big push pour faire élire l'intéressant M. Joseph Poirier. La glorieuse élection de Mégantic où ils avaient triomphé par 15 voix, avait enflammé leur courage. Plusieurs chefs libéraux, M. Chs Langelier entre autres, étaient réunis à Saint-Joseph. Soudain une grande nouvelle vient mettre le groupe en ébullition : Tarte a franchi le Rubicon, l'élection de Mégantic lui a paru comme un signe des temps ; et, sans faire semblant de rien, il a résolu de donner un coup d'épaulé pour consolider le Poirier que la tempête électorale commence à déraciner. Le grand journaliste a quitté son Québec et ses quatre gazettes, il a traversé le comté de Beauce dans un wagon du Québec-Central, et déposé à Saint-François son jeune disciple, M. Alphonse Demers, muni.....d'instructions détaillées.

Le conciliabule libéral éclate en applaudissements. — A mon tour, maintenant, s'écrie M. Chs Langelier. Ce qui arrive était combiné d'avance. Tarte nous tient parole, il ne me reste plus qu'à continuer son œuvre.

Il s'approche d'une table et, d'un crayon léger, il écrit la lettre suivante, qui formera l'un des plus remarquables épisodes de son histoire politique.

St-Joseph, 30 Octobre 1884.

Mon cher William, White, le candidat libéral, a été élu par 43 voix de majorité. C'est un signe des temps.

Nous allons gagner également la Beauce. Pourquoi sans faire semblant de rien, ne nous donnerais-tu pas un coup d'épaulé. Dis tranquillement à tes amis de voter pour Poirier. C'est (le) moyen de conserver ta popularité.— Ecoute-moi donc une bonne fois.— Tu dois voir que le gouvernement fédéral s'en va au diable ; à quoi bon les appuyer comme tu le fais ? Je compte que tu vas nous donner un coup de main. ENTENDS-TOI AVEC DEMERS. Bien à toi, (Signé) CHS LANGELIER.

P. S. Il paraît que Théberge et d'autres ont des preuves de corruption contre toi et qu'ils veulent te poursuivre pour la pénalité. [NOUS RÉGLERONS CELA PLUS TARD.]

Telle est cette production devant laquelle pâlissent toutes les célèbres épîtres de l'immortelle Marquise. M. Langelier voudra bien accepter nos félicitations sincères. Sa lettre est un chef-d'œuvre d'impudence et d'impudence. On n'est pas plus audacieux, et on n'est pas plus maladroit.

Comment, M. Langelier a dans les rangs conservateurs un ami, c'est-à-dire un homme qu'il doit estimer et respecter. Cet homme est un chef influent. Son honneur est engagé dans la bataille, on lui a confié un poste important, le parti conservateur le considère avec raison comme un de ceux qui vont le conduire à la victoire. Et quelques heures avant le combat suprême, M. Langelier, sachant parfaitement que M. de Léry est avec nous et que nous comptons sur lui, s'en va lui demander de nous trahir, de fouler aux pieds sa parole, de se déshonorer sans faire semblant de rien. Et il est surpris que M. de Léry dénonce énergiquement cet appel à la trahison. Il ne peut concevoir que M. de Léry ait mal pris sa démarche. Il est étonné que celui dont il a voulu ternir l'honneur ne se taise pas sur l'insulte qu'il a reçue. Bien plus il crie à l'indiscrétion, à l'indélicatesse. Pensez donc ! il avait écrit le mot privée au coin de sa lettre. Avec cela on peut proposer impunément à un gentilhomme toutes les trahisons possibles. Non, on n'est pas plus audacieux.

Et en même temps, on n'est pas plus maladroit. Quel politicien un peu sérieux aurait voulu écrire et signer de son nom, la veille d'une élection, une lettre dans laquelle il est question d'arrêter des poursuites pénales, et de préparer une défection en s'entendant avec Demers ? Lorsqu'on veut pratiquer ces petites machinations, on n'en écrit pas le programme.

L'Electeur aura beau se débattre, il ne réussira pas à embellir le rôle de M. Langelier en cette circonstance. L'organe libéral disait samedi : " Dans les relations dans lesquelles M. Chs Langelier se trouvait avec M. de Léry, il avait parfaitement le droit de lui écrire comme il l'a fait." Dans les relations dans lesquelles M. Chs Langelier se trouvait avec M. de Léry, il devait traiter celui-ci comme un ami et un homme d'honneur et ne pas lui demander de commettre une infamie. Il n'y a pas à sortir de là.

Nous aurions voulu faire un commentaire selon les règles de cette épître désormais fameuse. Mais nous n'en avons pas le loisir. Nos lecteurs trouveront du premier coup d'œil les bons endroits. La lettre est parsemée de perles qui rivalisent d'éclat et de beauté. Sans faire semblant de rien est joli, mais entendis-toi avec Demers n'est pas piqué des vers. Quelques-uns préféreront peut-être nous réglerons cela plus tard. Certes, au point de vue de la loi électorale, ce dernier trait n'est pas sans mérite. Mais s'il faut avouer notre sentiment secret, nous avons un faible pour entendis toi avec Demers. Ces quatre mots sont d'une élocution, d'une profondeur, d'une harmonie sans égales.

Naturellement, nous ne prétendons pas imposer nos goûts et, M. Tarte est libre de préférer un autre endroit. Nous avons reçu de M. G. Amyot une correspondance au sujet du dénouement de l'enquête Martel. Nous la publierons demain.

Les finances fédérales

Nous nous faisons un devoir de tenir nos lecteurs au courant des finances fédérales, afin qu'ils puissent juger si les affaires du pays sont bien ou mal administrées. Le nouvel exercice nous a donné jusqu'à présent un résultat des plus satisfaisants. Le gouvernement conservateur marche d'excédent en excédent. Quel contraste avec le régime libéral !

Voici le tableau du revenu et des dépenses, à compte du fonds consolidé, d'après les rapports fournis au département des finances au 31 octobre dernier :

Table with columns: REVENU, MONTANT, DÉPENSES. Rows include Douanes, Excises, Département des postes, Travaux Publics, etc.

L'excédent pour les quatre premiers mois de l'exercice en cours est donc de \$2,160,007.

Si l'on compare les rapports du mois d'octobre de cette année avec ceux du mois correspondant de 1883, on arrive au résultat suivant :

Augmentation ; bureau de poste. \$17,804 ; divers, \$20,354.

Diminution ; douanes, \$189,555 ; accise, \$121,986 ; travaux publics y compris les chemins de fer, \$7,460.

En établissant un parallèle entre les quatre mois du présent exercice et les quatre mois correspondants de l'année dernière, nous trouvons une diminution de \$2,298 dans les revenus de cette année.

Les augmentations et les diminutions pour les quatre mois de l'année courante, comparées à la même période de l'an dernier, se répartissent comme suit :

Augmentations ; postes \$3,467 ; travaux publics y compris les chemins de fer, \$39,168 ; divers \$440,187.

Diminutions ; douanes \$350,312 ; accise \$145,917.

Il appert, d'après ce tableau, que les diminutions se sont fait sentir dans les douanes et l'accise. Ces diminutions sont causées par la différence dans la valeur et non par la quantité des marchandises, et aussi par la réduction des droits d'accise opérée à la dernière session.

La clôture de l'Enquête

M. le Rédacteur,

Le public attend des explications à propos de la clôture si précipitée de l'enquête Martel-Mercier. En tant que la chose me concerne, je me hâte de déclarer que j'ai, toujours été prêt, comme je le suis encore, à rendre témoignage devant la commission et que si je n'ai pas été examiné et transquestionné à sa dernière séance, c'est que j'en ai été empêché systématiquement par des parties intéressées. Voici ce qui a eu lieu vendredi dernier.

La commission s'est réunie à 10 hs. 30 m. A. M. ; ordinairement, les séances n'ont commencé qu'à 11 hs, 11 hs 30 m. et une fois à midi.

Vers 10 hs 45 m. le vendredi, 7 novembre courant, j'étais au Palais de Justice, retenu par une affaire qui devait durer peu de temps. En conséquence j'ai téléphoné de la Bibliothèque des avocats à M. G. Amyot, le procureur de M. Martel, pour l'informer que je ne pouvais pas me rendre devant la commission avant un quart d'heure ou vingt minutes et le prier de le dire aux Commissaires. M. Amyot me répondit aussitôt : par le téléphone : c'est correct. Je restai au Palais de Justice environ un quart d'heure et me rendis ensuite devant la commission, aux bâties du Parlement ; tous les commissaires étant présents ainsi que le procureur de M. Mercier et M. G. Amyot. En arrivant je demandai aux Commissaires de me pardonner si je m'étais fait attendre un peu et je leur dis que j'étais prêt à continuer mon témoignage ; c'est alors qu'on m'informa que l'enquête était close. Surpris par cette procédure inattendue, je demandai avec instances aux Commissaires en présence des deux avocats de faire entrer dans le livre des minutes ma déclaration que je m'étais présenté devant eux pour continuer mon témoignage, que j'étais prêt à être examiné, transquestionné et que j'avais téléphoné à M. G. Amyot pour les informer de mon retard de quelques minutes et les prier de vouloir bien attendre quel, quelques instants. Les Commissaires refusèrent de faire entrer cette déclaration. Je demande maintenant au public qui

connaît les faits, s'il y a là faiblesse ou reculade de ma part. Ceux qui m'accusent d'avoir reculé ont eux-mêmes profité d'une absence de quelques minutes pour faire clore l'enquête et mettre de côté mon second témoignage. S'ils pouvaient me confondre par leurs transquestions comme ils l'affirment, pourquoi se sont-ils empressés de renoncer à la belle occasion qu'ils avaient de m'écarter ? Au lieu d'attendre quelques minutes pour m'examiner le procureur, de M. Mercier a supplié les Commissaires de clore l'Enquête et de mettre de côté mon second témoignage. Est-ce là une reculade de ma part ?

En supposant même que je n'aurais pas voulu aller devant la commission, est-ce que les commissaires ne pouvaient pas me forcer à comparaître devant eux, même sous les peines de la contrainte par corps ?

Non, M. le Rédacteur, ce n'est pas moi qui ai failli à la tâche ; ce sont mes accusateurs qui ont peur et qui reculent. Ceux qui ont profité de mon absence pour demander la clôture de l'enquête savent que je puis les écraser par des preuves accablantes.

En terminant je proteste de nouveau contre le procédé étrange que l'on a employé pour m'empêcher de continuer mon témoignage et d'établir quelle est la valeur des témoins qui ont attaqué ma crédibilité ; et je réitère la déclaration que mes accusations sont fondées, que je puis confondre mes accusateurs par des preuves convaincantes, que la position prise par moi devant la cour est vraie, et que je suis prêt à établir chacune de mes affirmations soit devant la commission Martel - Mercier, soit devant le Parlement, soit devant une cour de justice, soit devant n'importe quel tribunal que les parties inculpées voudront choisir.

J'ai l'honneur d'être, M. le Rédacteur, Votre obéissant serviteur, Benjamin TRIBEL.

Nos asiles d'Aliénés

A. M. ISRAEL TARTE, JOURNALISTE, Monsieur.

Le principal grief formulé par le Dr Tuke contre l'asile de Beauport se rapporte au traitement médical donné aux aliénés.

Le médecin anglais se plaint aussi de la ventilation, mais non d'une manière générale.

Il a trouvé, dit-il, une salle où la ventilation laissait à désirer.

Dans leur dixième rapport, les inspecteurs des prisons et asiles s'expriment ainsi :

" Nous croyons que les propriétaires de l'asile de Beauport ont fidèlement rempli les conditions de leur contrat ; les malades confiés à leurs soins sont aussi bien traités que le pourraient désirer les plus grands philanthropes (comme vous, M. Tarte). Tout l'intérieur des salles est propre et bien tenu, et la ventilation est excellente."

C'est le témoignage constant que donnent en faveur de l'asile de Beauport les inspecteurs des asiles et des prisons.

Que disent les médecins visiteurs nommés par le gouvernement ?

Voici ce qu'on lit dans leur dernier rapport publié.

Ecoutez, M. Tarte ; ce sont les Drs Jackson et Vallée qui parlent :

" Nous devons admettre en justice que les propriétaires (de l'asile de Beauport) ont fait de louables efforts pour placer leurs malades dans les meilleures conditions possibles. La ventilation des salles est bonne ; la nourriture sans être recherchée, est saine et abondante ; les dortoirs même sont propres et les lits excellents. Nous pouvons même dire que la grande majorité des patients n'ont eu qu'à y gagner en changeant de milieu. Car ils trouvent dans cette institution une vie aussi douce et plus tranquille qu'au sein même de leur famille."

Ces deux citations, ce quintuple témoignage, détruisent l'assertion du Dr Tuke si on veut appliquer celle-ci à tout asile.

Venons maintenant au grand reproche qu'il fait à l'asile de Beauport, celui d'adopter un traitement médical digne des siècles de barbarie.

Voici un malade furieux qui brise tout ce qu'il touche. Il déchire ses vêtements, frappe ceux qui l'approchent, se précipite la tête contre les murs, cherche à tuer les autres et à se détruire lui-même.

Pour le tranquilliser ou pour l'empêcher de donner suite à ses tentatives dangereuses, on lui mettra la camisole, les mitaines, le manchon ; on aura recours à ce qu'on appelle le système de contrainte, de répression. C'est le mechanical restraint des anglais.

Voici un autre malade qui fait de ses mains un usage condamnable. Quel est le médecin qui reculera un instant devant l'impérieuse nécessité de lui mettre les manchettes ? de le soustraire, par cette contrainte, par cette répression, aux graves abus d'une liberté qui lui est gravement préjudiciable.

En bien ! c'est ce système que condamne le Dr Tuke.

Libre à lui. Ce n'est pas la première fois, du reste, que les humains se séparent sur des questions qui ne peuvent les réunir tous.

Ici, dans notre pays, nous sommes divisés en politique, en religion, etc sur une foule de questions.

Et s'il ne faut prendre que le corps médical, vous trouverez parmi les disciples d'Esclapape la même division qui les jette dans des camps diamétralement

opposés. La vaccine par exemple a ses partisans comme elle a ses adversaires déclarés ; chaque maladie, pour ainsi dire, est traitée différemment, chaque système a ses suivants.

Pourquoi en serait-il autrement dans le cas du traitement médical des aliénés ? Et ma foi, nous ne devons pas en vouloir trop au Dr Tuke de se rallier à un système qui n'est pas le nôtre.

Celui que nous suivons a ses autorités parmi les premiers aliénistes du monde. Si nous sommes dans l'erreur nous la partageons avec bien des médecins distingués.

Nous avons d'ailleurs—et ceci est d'une importance majeure—la sanction de médecins visiteurs nommés par le gouvernement.

Voilà des hommes parfaitement indépendants, d'une science reconnue, d'une indiscutable honnêteté, aussi philanthropes que peut l'être le Dr Tuke, et qui d'un commun accord, signent, sans hésitation, le document suivant, la meilleure réponse possible aux prétentions du médecin anglais.

Lisez, Monsieur Tarte, et soyez convaincu.

Il est évident que dans une institution de ce genre il est nécessaire quelquefois dans l'intérêt même des malades, d'avoir recours à la répression. Ainsi lorsqu'un patient est pris subitement d'un accès furieux qui le rend dangereux pour ses compagnons de salle, les gardiens peuvent le renfermer dans sa cellule ou lui mettre la camisole de force, mais cela ne se fait qu'avec l'approbation du médecin interne de l'asile.

" D'ailleurs, cette cellule est une chambre assez grande, très propre et bien aérée ; la camisole employée dans l'asile est en toile flexible, épaisse et douce, en sorte que la violence du malade se trouve réprimée sans qu'il en souffre aucunement. Ces moyens sont absolument indispensables et ils sont employés dans tous les asiles d'aliénés."

" En Angleterre, par exemple, où le système du restraint est appliqué aussi littéralement que possible, on trouve dans les asiles des cellules de sûreté dans la proportion de 75 pour 100 aliénés. De telles mesures de prudence sont indiquées par le bon sens et l'humanité. Maintenant, il est bien possible que sur le nombre, il se rencontre quelquefois un gardien qui s'oublie et manque de patience vis-à-vis d'un malade, mais ce cas est rare, et lorsqu'il se rencontre le coupable est invariablement congédié. (Signé) A. JACKSON, M. D. A. VALLÉE, M. D. L."

Avec un semblable témoignage, les propriétaires de l'asile de Beauport peuvent sans crainte répondre aux objections du Dr Tuke.

Et dire que c'est en Angleterre surtout que le système du restraint est appliqué dans son étendue !

En Angleterre on serait donc encore, comme au Canada, à suivre dans le traitement médical des aliénés, un système digne des siècles de barbarie.

Pauvre Dr Tuke ! il a voulu frapper sur une colonie et c'est sa patrie elle-même qu'il atteint.

Consultons maintenant les deux derniers rapports des inspecteurs de prisons et d'asiles.

Dans le 12ème rapport, MM. de Martigny et Walton Smith s'expriment ainsi :

" Il a été fait à cet asile (de Beauport) dans le cours de l'année deux visites officielles par les deux inspecteurs simultanément et chaque fois il a été fait une inspection complète de chaque aliéné examiné et il a été pris note du nombre de malades dans l'infirmerie, du nombre d'aliénés subissant des mesures de rigueur ainsi que de ceux qui étaient alors violents et confinés dans leurs cellules."

" Le 26 octobre les inspecteurs ont fait rapport qu'il y avait dans l'asile 954 patients entretenus aux frais du gouvernement et que lorsqu'ils les ont visités dans les différents départements, ils les ont tous trouvés traités avec bienveillance et bien soignés. Il n'y avait que peu de bruit et très peu de fous subissant des mesures de rigueur d'une nature quelconque."

Voilà qui doit, comme semble, contrebalancer les effets du rapport du Dr Tuke.

Dans le dernier rapport publié, MM. Désaulniers, Walton Smith et de Martigny nous donnent l'excellent certificat qui suit :

" Ce vaste établissement (l'asile de Beauport) a été visité par le bureau le 3 février, le 4 juillet et le 19 octobre. Peu de remarques à faire. Si ce n'est que cette maison est toujours tenue dans le meilleur état possible de propreté et de bonne administration."

" Les cas de restrainte ne sont pas très-nombreux et varient assez peu en nombre d'une visite à l'autre. Les moyens de restrainte le plus souvent employés sont les poignets, la ceinture, les mitaines et le manchon. La cellule n'est employée qu'à de rares occasions lorsque le sujet est tellement furieux et intraitable qu'il y aurait danger pour lui et pour les autres de le gêner par les moyens ordinaires."

" Il nous est arrivé de faire la visite de cet asile dans des temps où tous les malades étaient pour bien dire, remarquablement tranquilles."

" Les propriétaires, les médecins internes, le préfet ainsi que Mme Vincelle nous ont paru rivaliser de zèle et de dévouement pour promouvoir le bien des malheureux qui leur sont confiés. Les employés, à notre connaissance du moins, ont toujours montré beaucoup de douceur envers les malades. Il nous est arrivé d'assister deux fois au repas. La nourriture nous a paru convenable, bien préparée et suffisamment abondante."

Voilà, M. Tarte, comment parlent de l'asile de Beauport ceux qui le visitent dans tous ses détails, des hommes compétents, des médecins distingués.

Je connais—et vous aussi M. Tarte—des hommes qui parlent d'une autre manière de l'asile, qui ramassent dans la rue des cancanons d'un cervelle, qui mettent dans leurs gazettes les sottises

inventions de la haine et de la mesquine jalousie.

Ces hommes là ne sont pas justes, ils ne sont pas même honnêtes et on ne doit pas ajouter foi à leur parole puis qu'ils n'osent même pas permettre à leurs adversaires de les combattre sur le terrain qu'ils se sont choisi.

Je saurai les atteindre toutefois et les confondre.

10 novembre 1884.

P. LANDRY.

Nous avons la douleur d'apprendre la mort subite de Madame Gauthier, mère de M. Gauthier, député du comté de Charlevoix. Madame Gauthier est décédée la semaine dernière à Saint-Urbain à l'âge de 87 ans.

Nous présentons nos sentiments de condoléances à la famille de la regrettée défunte.

Une belle cérémonie

Les citoyens du faubourg Saint Roch ont assisté hier après-midi à une belle cérémonie dans l'église de la Congrégation : la bénédiction solennelle d'une statue représentant Notre-Dame du Saint-Rosaire. Une foule considérable de fidèles remplissait le temple sacré.

La fête commença par une instruction sur l'Apostolat de la Prière par le R. P. Déry, S. J., sur les conditions et les fruits de cette belle association établie par la bienheureuse Marguerite Marie.

Le R. P. Saché, supérieur des Jésuites, fit ensuite une courte allocution sur la dévotion que l'Eglise porte à Notre-Dame du Saint-Rosaire. Les Souverains Pontifes attachent un grand prix à cette dévotion due à saint Dominique. C'est par l'intercession de Notre-Dame du Saint-Rosaire que saint Dominique réussit non seulement à préserver la France de l'hérésie des Albigeois, mais à convertir des milliers de catholiques qui avaient accepté comme vraies les fausses doctrines de cette époque. C'est par le Rosaire que l'Eglise a triomphé contre les Musulmans et contre les Turcs. Le Rosaire sert de rempart à l'Eglise contre les attaques continuelles dirigées par l'esprit des ténébres. De notre temps ces attaques sont terribles. Pour nous faire triompher, Sa Sainteté Léon XIII nous engage à recourir à Notre-Dame du Saint-Rosaire. C'est pour que nous nous servions du rosaire comme d'un bouclier, que le Père commun des fidèles vient d'ajouter aux litanies de la très sainte Vierge : Reine du Saint-Rosaire, priez pour nous. Ces paroles, nous nous les rappellerons toutes les fois que nous viendrons prier devant la belle statue de Notre-Dame du Saint-Rosaire que nous allons bénir et qui s'élèvera bientôt triomphalement au-dessus du maître-autel de cette église.

L'allocution terminée, le R. P. Saché, assisté comme diacre et sous-diacre par le R. P. Déry et M. l'abbé Mayrand, du vicariat du faubourg Saint-Jean, procéda à la bénédiction de la statue.

La démonstration religieuse se termina par un salut solennel, pendant lequel le chœur de l'orgue exécuta de la belle musique.

Pendant la cérémonie il y eut une quête parmi l'assistance afin d'aider à payer le nouveau maître-autel que l'on doit inaugurer le jour de la fête de l'Immaculée Conception.

La statue de Notre-Dame du Saint-Rosaire est un cadeau fait par un citoyen de Saint-Roch : M. Ovide Gauthier, de la maison Gauthier et frère, peintres et décorateurs. Cette statue, comme l'on sait, représente la Saint-Vierge tenant l'enfant Jésus dans ses bras et offrant tous deux un chapelet aux fidèles ; elle est magnifique et d'une grande richesse. L'expression, de l'enfant Jésus surtout, est admirable. En un mot Notre-Dame du Saint-Rosaire sera un des plus ornements de l'église des Congréganistes et parle éloquentement en faveur de la générosité du donateur. Cette statue sort de la maison Verrebot, de Paris.

Des engrais qui conviennent aux pommmiers

On peut dire que les pommmiers ont donné en 1883 tout ce qu'ils ont pu ; par conséquent, ces arbres ont besoin de réparer leurs forces pour produire de nouveau. Il arrive souvent qu'après une année d'abondance, des pommmiers meurent d'épuisement ; si on avait pris des précautions, si on leur avait donné des engrais, ils auraient repris une vigueur nouvelle. C'est pourquoi nous croyons utile d'avertir les cultivateurs à cette saison, et de leur indiquer les engrais qui peuvent avec avantage être appliqués aux pommmiers.

Et d'abord, si l'on veut avoir de beaux arbres, produisant de bons fruits en abondance, il faut avoir soin de remuer la terre qui couvre leurs racines. Cela doit se faire à deux époques : au mois de mars, pour activer la production des fleurs et au mois de juillet, pour faire développer les boutons à fruits.

Dans les vergers gazonnés, il faut cultiver la terre en cercle, autour du tronc.

Certains engrais, tels que les fumiers de cheval et de mouton, doi-

vent être mis à l'écart ; ils attirent le puceron lanigère, qui épuise les arbres et donne naissance aux char-

PETITES NOUVELLES

MALADIE GRAVE.—Lady Belleau est gravement malade d'une inflammation des poulmons.

LE MESMÉRISME.—Le professeur Reynolds commencera ce soir, à la salle Victoria, une série de séances sur le mesmérisme.

VA-ET-VIENT.—Les honorables MM. Caron, Bowell et Costigan sont partis hier après-midi pour Ottawa.

L'honorable juge Mousseau est de retour en cette ville depuis samedi.

L'honorable M. Malhiot et M. S. X. Gimon sont arrivés à Québec hier soir.

EN DINER.—Samedi soir, un grand nombre de nos concitoyens ont donné un dîner au Club de la Garrison, aux honorables MM. Bowell, Costigan et Caron.

CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.—Il y aura demain réunion du comité du conseil de l'instruction publique, chargé d'étudier la question des Ecoles normales et celle du fonds de pension des instituteurs.

Mercredi, il y aura réunion de tous les membres du conseil de l'instruction publique.

ŒUVRE DE L'ORPHELINAT.—Le Révérend M. Rouleau, assist.-principal de l'École normale de cette ville, a fait voir l'importance de cette belle œuvre hier matin et hier soir devant un nombreux auditoire à la chapelle de la congrégation de la Haute-Ville.

UNE CONVENTION.—Mlle Radakir, fille de M. Radakir de Moer's junction, Etat de New-York, a abjuré, jeudi après-midi, à Hochelaga, le protestantisme pour se faire catholique.

M. le chapelain des Sœurs du couvent de Jésus-Marie lui donna les instructions nécessaires pour la préparer au sacrement du baptême, dont la cérémonie eut lieu à l'église de la Nativité au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

RECETTES DU GRAND-TRONC.—Les recettes du Grand-Tronc durant la semaine qui vient de s'écouler se sont élevées à \$368,973 contre \$429,270 durant la période correspondante de l'an dernier, ce qui fait une diminution de \$60,297 dont \$47,929 pris sur le trafic, \$1,840 sur les malles et express et \$10,519 sur les marchandises.

LA NEIGE.—La semaine dernière, il est tombé dans certains districts deux à trois pieds de neige. On cite même des paroisses où l'on ne pouvait passer qu'en voitures dans les routes transversales ; elles étaient complètement remplies de neige.

LA NEIGE.—La semaine dernière, il est tombé dans certains districts deux à trois pieds de neige. On cite même des paroisses où l'on ne pouvait passer qu'en voitures dans les routes transversales ; elles étaient complètement remplies de neige.

LE TRAIN LOCAL SUR LE QUÉBEC CENTRAL voyageant entre Saint-Anselme et Lévis a été bloqué entre cette dernière ville et Saint-Henri, et l'on a été obligé d'envoyer de la jonction de la Beauce une locomotive et un chasse-neige pour débayer la voie.

SERVICE CIVIL.—Les examens du service commencent demain, le 11. Examens préliminaires et de promotion ; mardi à 9 a. m. Examen d'aptitude : mercredi à 9 a. m.

LES EXAMENS ONT LIEU AU DEUXIÈME étage du bureau de poste de Québec. On devra entrer par la porte latérale, No 3 RUE BUADE.

DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉ.—D. & L. Maguire, agents de vaisseaux Québec ; Jas. Maguire, Charles A. Maguire et Mary Francis Maguire, associés.

ALFRED H. WHITE & CIE, Québec. NOUVELLES SOCIÉTÉS.—A. Boivin & Cie, marchands, St-Sauveur ; Pierre Boivin et Alfred Boivin, associés. D. & J. Maguire, agents de vaisseaux, Québec ; Jas. Maguire, J. A. Maguire et Charles Maguire, associés. B. Allard & Fils, confiseurs, Québec ;

J. B. Allard et J. B. E. Allard, associés. G. Simard & Cie, frébantiers, Québec ; Georgiana Lefebvre faisant seule affaire sous ce nom. John S. Murphy, marchand de bois, Québec ; John S. Murphy et W. H. Wilson, associés.

UNE RÉCOMPENSE.—Le conseil municipal de Boucherville offre une récompense de \$300 à quiconque fera connaître ou les auteurs de plusieurs incendies commis dans cette paroisse depuis quelques temps.

NOMINATIONS.—L'honorable Sir Charles Tupper, haut-commissaire pour le Canada à Londres, est nommé commissaire honoraire pour la confédération canadienne à l'Exposition internationale qui doit avoir lieu en 1885 à Auvers, en Belgique.

Tous les juges de la cour du Banc de la Reine de la province de Québec, savoir : l'honorable Sir Antoine Aimé Dorion, les honorables Samuel Cornwallis Monk, Thomas Kennedy Ramsay, Joseph Ulric Tessier, Alexander Cross, Louis François Georges Baby, et les juges de la cour supérieure, savoir : les honorables Andrew Stuart, Frederick William Torrance, Francis Godschall Johnson, Louis E. Napoléon Casault, Marcus Doherty, Auguste Cyrille Papineau, Louis Bonaventure Caron, Louis Amable Jetté, Michel Mathieu et Louis Onésime Loranger, sont nommés commissaires per Dedimus Potestatem pour faire prêter, à toutes les personnes qui seront nommées à des emplois par le Gouvernement du Canada, dans la dite Province de Québec, le serment d'office ainsi que tous autres serments qui pourront à l'avenir être prescrits par une loi à cet effet.

DISPARU.—Un jeune homme du nom de Valtie à l'emploi du Pacifique, à "Chalk River," situé à 125 en haut d'Ottawa, s'est enfoncé dans les forêts épaisses de cet endroit et n'a pas été revu. Ses compagnons et trava ont cherché pendant plusieurs mois mais n'ont pas réussi à le trouver.

—Si vos cheveux s'éclaircissent et se flétrissent, servez-vous de la Vigueur des Cheveux d'Ayer. Elle leur redonne la vitalité et la couleur.

UNE CONVENTION.—Mlle Radakir, fille de M. Radakir de Moer's junction, Etat de New-York, a abjuré, jeudi après-midi, à Hochelaga, le protestantisme pour se faire catholique.

M. le chapelain des Sœurs du couvent de Jésus-Marie lui donna les instructions nécessaires pour la préparer au sacrement du baptême, dont la cérémonie eut lieu à l'église de la Nativité au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

RECETTES DU GRAND-TRONC.—Les recettes du Grand-Tronc durant la semaine qui vient de s'écouler se sont élevées à \$368,973 contre \$429,270 durant la période correspondante de l'an dernier, ce qui fait une diminution de \$60,297 dont \$47,929 pris sur le trafic, \$1,840 sur les malles et express et \$10,519 sur les marchandises.

TERRIBLE ACCIDENT.—Un épouvantable accident a eu lieu la semaine dernière aux mines Acadia, Londonderry, (Nouvelle-Ecosse) Mercredi après-midi, comme Richard Perry, Thos Vipond, Nathaniel Rushton, Olivier Rushton, Daniel Chisholm et J. McInnis descendaient dans les puits Dufferin, de la mine occidentale de la compagnie de fabrication d'acier du Canada, les chaînes de l'ascenseur se brisèrent et ils furent précipités au fond de la mine.

Dans sa descente, l'appareil rencontra un obstacle et fut renversé et les hommes lancés dans l'espace firent une chute de deux cents pieds.

LES TROIS PREMIERS furent tués sur le coup, deux autres blessés mortellement, et un autre a reçu des blessures très graves.

UNE ENQUÊTE a eu lieu. D'après les renseignements recueillis jusqu'ici, il n'y a personne à blâmer.

UNE DÉPÊCHE subséquente nous apprend qu'un quatrième—Oliver Rushton—est mort jeudi. On ne croit pas que Daniel Chisholm puisse survivre, et le médecin décompte McInnis, qui a la jambe gauche fracturée à deux places, le bras gauche fracturé, et le côté gauche tout meurtri.

PILULES ET ONGUENT HOLLOWAY—Aucune incertitude.—Le sang vicié, ou la fonction imparfaite de quelque organe engendre la maladie ; en débarrassant l'un et en rétablissant l'autre, elle disparaît et la bonne santé revient. En exerçant ce pouvoir correctif, les Pilules Holloway ont conquis leur réputation dans le monde entier, et la précision avec laquelle elles déracinent les mala-

dies et rétablissent la santé, a été prouvée par des succès invariables, depuis trente ans. Une Pilule ou deux prises au moment d'aller au lit, et quand la lassitude et l'abattement se feront ressentir, exciteront la foie à une active sécrétion, et ramèneront à une douce gaieté. Pour donner de l'appétit les Pilules Holloway sont sans rivales. Elles chassent immédiatement toute flatulence nauséeuse ou malaise qu'on ressent après le repas et qui sont, le plus souvent, de très désagréables symptômes de dyspepsie.

Repos et confort POUR CEUX QUI SOUFFRENT !

LA PANACÉE DE BROWN POUR LES FAMILLES n'a pas d'égal pour soulager la douleur, intérieure ou extérieure ; elle guérit les douleurs au côté, le dos ou dans les intestins, le mal de gorge, le rhumatisme, le mal de dents, et toutes sortes de maux. Elle agit le sang avec la plus grande sûreté car son pouvoir agissant est étonnant. La panacée de Brown pour les familles étant reconnue comme le grand remède pour soulager la douleur et doubler force de tout élixir ou liniment dans le monde, devrait se trouver dans toutes les familles afin d'en faire usage au besoin, parce que c'est le meilleur remède qui existe dans le monde pour les douleurs dans l'estomac, appelées crampes, et tous les genres de douleurs. Il est en vente chez tous les droguistes à 25 cents la bouteille.

Avis aux Mères !

Etes-vous troublées la nuit et tenues éveillées par les souffrances et les gémissements d'un enfant qui fait ses dents ? S'il en est ainsi, allez chercher tout de suite une bouteille du SIROP CALMANT DE MME WISLAW. Il soulagera immédiatement. Vous pouvez compter sur ce remède, il ne peut vous tromper. Il guérit la dysenterie et la diarrhée, régularise l'estomac et les intestins, guérit du coliques produites par les vents, réduit l'inflammation et donne du ton et de l'énergie à tout le système. Le SIROP ADOUCISSANT DE MADAME WISLAW POUR LES ENFANTS À L'USAGE DE LA DENTITION est agréable au goût et c'est la prescription d'une des nourrices les plus anciennes et les plus habiles et médecins en même temps des Etats-Unis. Il est en vente chez tous les droguistes dans le monde entier. Prix : 25 cents la bouteille. Québec, 14 janvier 1884.—1 an.

DECES

Au quartier Montcalm, faubourg St-Jean, le 9 novembre 1884, Maria-Zéla-Régina ; âgée de 6 mois et 9 jours, enfant bien aimée de M. Victor Lefebvre, typographe.

La Caisse d'Economie NOTRE-DAME DE QUÉBEC.

Québec, 31 octobre 1884.

UN DIVIDENDE DE 500

sur le montant du capital versé pour les six mois expirant le 30 NOVEMBRE prochain. Par ordre. F. R. A. VEZINA, Sec. Trés. Québec, 31 octobre 1884.

LA PLUS GRANDE MERVEILLE DU TEMPS MODERNE



Les Pilules et Onguent Holloway

LES PILULES purifient le sang, et guérissent tous les dérangements du foie, de l'estomac, des reins et des intestins. Elles donnent la force et la santé aux constipés ou débiles, et sont d'un usage inappréciable dans les positions des personnes du sexe de tout âge. Pour les enfants et les vieillards, elles sont d'un prix inestimable.

L'ONGUENT

est un remède infallible pour les douleurs des jambes, la poitrine, pour les vieilles plaies, plaies et ulcères. Il est excellent pour la goutte et le rhumatisme.

Pour les maux de gorge, bronchite, rhumatisme, excoécractions glanduleuses, et pour toutes les maladies de la peau, il est sans rival. Manufacturé seulement à l'établissement du professeur HOLLOWAY, 533, RUE OXFORD, LONDRES, et vendu à raison de 1s. 1/2, 2s. 9d., 11s. 22s., et 33s. chaque boîte et pot, et au Canada à 36 cents, 90 cents et \$1.50, et les plus grandes dimensions en proportion.

AVERTISSEMENTS.—Je n'ai pas d'agents aux Etats-Unis, et mes remèdes ne sont pas vendus dans ce pays. Les acheteurs doivent alors faire attention à l'étiquette sur les pots et les boîtes. Si l'adresse n'est pas 533, OXFORD STREET, LONDRES, il y a falsification. Les marques de commerce de mes remèdes sont enregistrées à Ottawa et à Washington. Signé : THOMAS HOLLOWAY, 533, Oxford Street, Londres. Québec, 2 novembre 1881.—1 an.

L. H. MARCHAND,

Insolvable, Ci-devant de St-Pasquier, maintenant de Batiscan. Je fais m'a fait cession de ses biens pour le bénéfice de ses créanciers. Toutes personnes ayant des réclamations contre cette succession sont priées de les produire dûment attestées le plus tôt possible. J. E. BEDARD, Cessionnaire-Syndic. Bureau de JOS. HAMEL & FRÈRES. Québec, 6 novembre 1884.—47.

C. B. LANCTOT,

1664, Rue Notre-Dame, Montréal, P. Q.

MANUFACTURE DE Statues en Plâtre et Carton pierre, Décorations d'Eglises, Vitraux, Chemins de Croix, Peinture à l'huile, Chasubleries, Dais, etc. Spécialité de Bannières, Drapeaux et Colliers, Insignes, etc. pour fêtes nationales et religieuses.

NOUS avons l'honneur d'annoncer aux messieurs du clergé et communautés religieuses en général, que nous avons fait construire un nouvel étage au-dessus de notre magasin actuel pour l'agrandissement de nos ateliers de moulage et de décorations, et afin de donner une plus grande étendue à notre commerce. Nous augmentons en même temps le chiffre de nos importations pour arriver plus sûrement au but que nous nous proposons, de vendre à meilleur marché que n'importe quelle autre maison, tout en continuant de ne garder que des articles de 1ère classe.

Nous recevons vers la fin d'avril, l'assortiment le plus complet de chasubies en moire antique de soie et en drap d'or, brodées ou fin lin, beaux et nouveaux patrons, depuis les bas prix de \$25.00, ce qui est un grand avantage, jamais offert jusqu'ici. Les mêmes proportions seront établies pour tout autre ornement tel que chapes, voiles, étoles, etc.

Le département des bronzes et d'orfèvrerie, les subira aussi une réduction qui méritera d'être notée.

Le nombre de nos modèles de statues à la vente augmenté de beaucoup d'autres, qui doivent sous peu nous arriver d'Europe complètera le plus bel assortiment et nous permettra de satisfaire à toute commande, dont on voudra bien nous honorer, et ce à des prix tout à fait exceptionnels.

Désirant vous convaincre de ce que nous avançons, nous sollicitons bien respectueusement la faveur d'une commande, laquelle recevra toute notre attention, et sera exécutée avec soin.

Nous venons de recevoir notre importation de VIN DE MESSE, lequel est supérieur à celui de l'an dernier. Ses prix sont les mêmes.

Vin Sicile blanc..... \$1.60 " Cotte 1.50 Les mêmes mêlés..... 1.60

AU GALLON IMPERIAL. Avec cet espoir nous demeurons vos très humbles serviteurs, C. B. LANCTOT, Québec, 1er avril 1884.—1 an.

LE PREMIER ET SEUL VÉRITABLE VIN DE QUININE DE CAMPBELL. LE GRAND TONIC REFORCISANT POUR LES MARAIS.

Vente définitive !

ABANDON DU COMMERCE !

AYANT résolu de me rendre dans l'Ouest, je désire disposer de tout mon grand assortiment de

CHAPEAUX ET FOURRURES

A des prix très réduits !

Attendu que le tout doit être vendu sans réserve. La vente commencera MERCREDI, le 24 du présent mois.

James C. Paterson

47, RUE BUADE. Tous les comptes doivent être payés avant le 5 octobre.

CHARBONS POUR USAGES DOMESTIQUES

Gros Charbon Ecossais, Charbon à Grille Newcastle, Charbon Anthracite Américain, D' tous grossiers, sortant des mines bien connues suivantes : Wilkesbarre, Lackawanna, Lehigh Valley, Scranton, Pittston.

TOUS AU PLUS BAS PRIX COURANT. JOHN MACNAUGHTON & CIE, 194, Rue St-Paul, ET QUAI DES INDES. Québec, 25 septembre 1884.—2m. 60

BONNETTERIE

Laine Ecossaise !

SECONDE IMPORTATION CETTE SAISON !

VETEMENTS DE DESSOUS en laine écossaise pour messieurs dans toutes les grandes, depuis les très grandes jusqu'aux grandes extra.

VETEMENTS DE DESSOUS en laine écossaise pour dames.

VETEMENTS DE DESSOUS en laine écossaise pour enfants dans toutes les grandes.

BAS en laine fine pour hommes, femmes et enfants.

BAS (Knickerbocker) pour garçons. BAS par-dessus tricots à la main, etc., etc.

Notre fonds dans les marchandises ci-dessus est le plus grand et le mieux assorti que nous avons jamais eu, étant importé directement des meilleures fabriques écossaises ; nous pouvons les recommander avec confiance.

Les prix sont de beaucoup plus bas qu'à l'ordinaire.

BEHAN BROS.

CLAQUES ! CLAQUES ! POUR HOMMES, FEMMES, ET ENFANTS Dans les meilleures qualités.

J. & W. REID.

FABRIQUANTS DE PAPIER A LA PAPETERIE DE LORETTE FABRIQUENT

le feutre pour toiture, lambrisage et pour mettre sous les tapis. Aussi boîtes à allumettes en papier, cartes, tapisseries et papiers à envelopper et à imprimer

A la Papeterie du Pont Rouge On fabrique les cartons en bois, pour boîtes, carton de paille, et paille de bois.

MM. REID font l'importation et le commerce de toutes sortes de papiers, effets pour reliures, tapisseries.

Ils gardent toujours en magasin un assortiment de papier, de métaux, et de fouritures pour la marine, etc., etc.

On paye le plus haut prix pour toute sorte de toile, corallages, chiffons, rognures de papier et toutes sortes de vieux métaux.

Québec, 26 octobre 1882.

Ce que c'est que L'huile Astrale de Pratt

UN moyen d'éclairer vos demeures d'une lumière brillante, avec une huile qui n'enfume pas les cheminées et ne carbonise pas la mèche, et donnant une lumière égale à celle du gaz sans donner la moindre odeur désagréable. La seule huile produite non-explosible.

VENTE PAR M. Boyce & Son, A. Grenier, L. Gaboury, P. Richard, M. de Curadeau, James Miller, J. A. Moisan, J. L'Herault, A. Drolet, Croteau & Frère, M. Thibaudeau, Toussaint & Cie, Blumhart & Rivier, Duboué & Cie, Ed. Clarke, F. X. Grenier, M. N. Coleman, Eugène Marceau, L. N. Frenette, J. C. Hamel, Jos. Thompson, John Buchanan, Naz. Lachance, E. Taylor & Cie.

BUREAU D'HUILE ASTRALE.

683, Rue St-Pierre. Québec, 20 octobre 1884. 504

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

A COMMENCER JEUDI, 30 courant, pour la commodité des voyageurs des paroisses de St-Romuald, St-Jean Chrysostôme, St-Henri et St-Charles, le train de fret partant actuellement de Lévis à 9.10 A. M., partira à 8.00 A. M., via Chaudière au lieu de via l'Embranchement de St-Charles. En remontant le train partira de St-Charles à l'heure actuelle mais via Chaudière arrivant à Lévis à 6.05 P. M.

D. POTTINGER, Surintendant en chef, Bureau du chemin de fer, Moncton N. B., 29 octobre 1884. Québec, 30 octobre 1884. 77

POUR LA TOUX ET LE RHUME.

COMPOSE DE KAY, de graine de lin, d'anis, de jubarbe, d'oignon de mer, de baume de Tolu, etc, avec du chloride.

COMPOSE DE KAY, un expectorant adoucissant pour la toux et le rhume.

LE COMPOSE DE KAY, pour la toux et le rhume, peut servir également pour les chevaux et les bestiaux.

PILULES DE KAY pour le tic, spécifique pour la névralgie, maux à la figure, etc.

OPAGULINE-CIMENT pour les objets brisés. Vendus partout. Saules fabricants. KAY FRERES, Stockport, Angleterre. Québec, 3 novembre 1884.—130. 81

Pectoral-Crise d'Ayer.

Il n'y a pas de maladies aussi perfides dans leurs attaques que celles qui affectent la gorge et les poulmons ; et aucune qui ne soit aussi négligée par la majorité des malades. Cependant un toux ou un rhume ordinaire négligé n'est souvent que le commencement d'une maladie mortelle. Le PECTORAL-CRISSE a prouvé son efficacité par une lutte triomphante de quarante années contre les maladies de la gorge et des poulmons ; l'important est de s'en servir à temps.

Toux persistante guérie. " En 1857 je pris un gros rhume de poitrine. Une violente toux s'en suivit et je passai de nombreux jours souffrant. Je fis divers remèdes par les médecins. En dernier ressort, j'essayai du PECTORAL-CRISSE D'AYER, et bientôt après, mes poulmons se débarrassèrent, le sommeil, si nécessaire à la réparation des forces, me revint. Par un usage continu du PECTORAL-CRISSE, j'ai obtenu une guérison complète et radicale. J'ai à présent 62 ans, je suis robuste et vigoureux, et c'est à votre PECTORAL-CRISSE que je le dois ; je puis dire en toute sincérité que ma santé est sauvée. " HORACE FAIRBROTHER, " Hockingham, Vt., 15 Juillet, 1882.

Group — Écoutez une Mère. " Pendant un séjour à la campagne, l'hiver dernier, mon petit garçon, âgé de trois ans, fut atteint du croup ; sa respiration devint si pénible qu'il semblait près de mourir, et tout était fini. Quelqu'un dans la famille suggéra l'emploi du PECTORAL-CRISSE D'AYER, et tout à coup il y avait toujours un flacon dans la maison. Nous essayâmes à faibles doses, souvent répétées, et à notre grand joie, au bout d'une demi-heure, le petit malade respira librement. Le docteur nous assura que le PECTORAL-CRISSE avait sauvé la vie de mon cher. Jugez de ma gratitude. A vous sincèrement, " Mrs. EMMA GRENEY, " 129 West 128th St., New York, 16 Mai, 1882.

Bronchites. " Je souffrais depuis huit ans des Bronchites, en vain j'avais essayé de tous les remèdes possibles, quand l'idee me vint d'essayer le PECTORAL-CRISSE D'AYER, une bonne inspiration, comme vous voyez, puisque je suis guéri. " JOSEPH WALDEN, " Byhalia, Miss., 5 Avril, 1882.

Il n'existe pas de cas où une affection de la gorge ou des poulmons ne puisse être grandement soulagée par l'emploi du PECTORAL-CRISSE D'AYER. La guérison est certaine quand la maladie est prise à temps.

PRÉPARÉ PAR Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass. Vendu par tous les droguistes.

CHEMIN DE FER Québec et du Lac St-Jean

A partir de MERCREDI, le 1er OCTOBRE, les trains circuleront tous les jours comme suit (les dimanches exceptés).

LAISSERA QUÉBEC (Station du Québec)

6.45 a. m. Train de fret pour St-Raymond, arrivant à 10.45 a. m.

4.00 p. m. Malle pour St-Raymond, arrivant à 6.30 p. m.

LAISSERA ST-RAYMOND

6.20 a. m. Train de la Malle pour Québec, arrivant à 8.55 a. m.

2.15 p. m. Train de fret partira pour Québec, arrivant à 5.45 p. m.

Les trains arrêteront à la Petite Rivière-Ancienne-Lorette, St-Ambroise, Station de Valcartier, St-Gabriel, Ste-Catherine, Lac St-Joseph et Bourg-Louis.

Billets à vendre chez Leve & Alden, rue St-Louis, F. Delille, 45, rue St-Pierre, O. Fortin, 217, rue St-Paul, L. Drouin & frère, 96, rue St-Joseph, et Harris & Cie, 37, rue St-Jean.

Des omnibus reçoivent les trains à St-Ambroise, pour la Jeune Lorette, à Valcartier pour le village de Valcartier, et à St-Gabriel pour les établissements du nouveau chemin de la rivière aux Pins.

Des billets de retour sont émis les samedis, au prix d'un passage simple de première classe et valent jusqu'au mardi suivant.

LEVÉ & ALDEN, Agents des billets. J. G. SCOTT, Secrétaire et Gérant. Commercial Chambers. Québec, 3 octobre 1884. 705

PIANO A VENDRE.

UN MAGNIFIQUE PIANO à vendre à bon marché. S'adresser à L. P. VALLÉE, Photographe, 39, rue St-Jean Québec, 25 septembre 1884. 67

Pommes ! Pommes ! Pommes !

Charles Donald & Cie., 79, QUEEN STREET, LONDON, E. C.

seront heureux de se mettre en rapport avec ceux qui cultivent et ceux qui les exportent, pour ce qui concerne les affaires d'automne et de printemps.

Ils offriront les avantages ordinaires aux pratiques demandant des avances.

Québec, 30 juillet 1884.—9m. 19

CLOCHES D'EGLISES

FONDERIE DE CLOCHES JONES Troy, N.-Y.

Mears & Stainbank, LONDRES, ANGLETERRE, Représentés par H. & J. RUSSELL, 22, rue St-Nicolas, Montréal

Agents pour la Société Anonyme, Belgique. MANUFACTURIERS DE SOLIVES EN FER.

Québec, 31 juillet 1884.—1 an. 20

Guide des Voyageurs

Chemins de Fer

Chemins de Fer du Nord

Il y a deux trains à passagers chaque jour de Québec à Montréal et vice-versa.

Grand-Tronc

11.30 A.M.—Train mixte laissera la Pointe Lévis pour Richmond et tous les points de l'Est et l'Ouest, arrivant à Montréal à 9.40 P.M.

Québec et Lac St-Jean

Quittera Québec, station du Palais, tous les jours, les dimanches exceptés.

Québec-Central

Les convois circulent comme suit : de Lévis à Sherbrooke, 11 h. a. m., convoi de la maille, arrivant à la jonction de la Beauce à 1.10 p. m.

Lignes de Steamers

Ligne Allan

Un steamer de cette ligne laisse Québec pour Liverpool, tous les samedis matin, à 9 heures, durant la navigation, avec les passagers, arrêtant à Rimouski pour le service de la maille.

Ligne Dominion

Ces steamers sont en connexion avec le chemin de fer du Grand Tronc, et partent chaque samedi de Québec pour Liverpool.

Compagnie des Ports du Golfe

Le Miramichi partira de Québec mardi, le 11 Novembre, à 2 hrs p. m., pour Pictou, arrêtant à Matis, Gaspé, Summerside et Charlottetown.

Bateaux à Vapeurs

Québec et Lévis

Les vapeurs North et South font le trajet entre Québec et Lévis tous les jours de 6 h. a. m. à minuit. Prix aller et retour 5 cents.

Isle d'Orléans et Québec

Par le vapeur Orliens : Du bout de l'île. De Québec 8.00 a. m. 9.15 a. m.

Traverse du Grand-Tronc

QUEBEC STATION DE LEVIS A.M. 7.00. Malle de l'Ouest P.M. 11.30 a. m.

ST-ROMUALD ET SILLERY

Le nouveau vapeur Lévis fera le trajet comme suit : New-Liverpool Québec.

Québec et Montréal

Le vapeur Montréal, capt Roy, laisse Québec pour Montréal, les lundis, mercredis et vendredis à 5 heures P.M.

ST-JEAN DESCHAILLONS

Le St Louis, capt Labelle, part de St-Jean Deschailons, tous les lundis et vendredis, remontant à Ste Emélie, Lotbinière, Portneuf, Platon.

GRONDINES

L'Étoile, capt Paquet, part des Grondines, tous les lundis et vendredis, remontant à Lotbinière, arrétant au Platon, Deschambault, Lotbinière, St-Jean Deschailons et Cap Sainte-Heure.

Chars Urbains

LIGNE DE LA RUE ST-JEAN Voyagez tous les jours de 8 hrs du matin à 8 heures du soir, et font le trajet tous les 10 minutes entre la barrière Ste-Foye et le bureau du Courrier du Canada.

Lignes d'Omibus

CAP ROUGE Départ du Cap Rouge à 8.00 A.M. Arrive à Québec à 9.30 heures A.M.

Ascenseur

Marche tous les jours de 6 h. du matin à 9.30 h. du soir. Le dimanche de midi à 9.30 h. du soir.

PIANOS HAZELTON

De NEW-YORK RÉPONDANT AUX GOUTS ARTISTIQUES LES PLUS RECHERCHÉS SON DÉLICIEUX—TOUCHE PARFAITE—SOLIDITÉ A TOUTE ÉPREUVE ÉTABLIE PAR UN DEMI-SIÈCLE D'EXPÉRIENCE.

OFFICIEL

EXPOSITION DE LA PUISSANCE, MONTRÉAL 1880. PREMIER PRIX EXTRA. Classe X, Groupe I, Sec. extra. Grand piano carré à trois cordes.

1880

Montréal, Province de Québec, EXPOSITION DE LA PUISSANCE. Le Comité Permanent de l'Exposition décerne ce DIPLOME à MM. HAZELTON FRÈRES, N.-Y., pour le MEILLEUR PIANO CARRÉ à trois cordes, pour supériorité du son, du mécanisme et de la fabrication AU-DESSUS DE TOUTS LES COMPÉTITEURS.

1880

Montréal, Province de Québec, EXPOSITION DE LA PUISSANCE. Le Comité Permanent de l'Exposition décerne ce DIPLOME à MM. HAZELTON FRÈRES, N.-Y., pour le MEILLEUR PIANO DROIT, pour richesse, pureté, qualité chantante, délicatesse et puissance de son, avec touche élastique et excellence de construction.

L. E. N. PRATTE

IMPORTEUR DE PIANOS, No 1676, rue Notre-Dame, Montréal, [PRÈS DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME.]

PARFUMS DE RIMMEL POUR LE MOUCHOIR

Plus les plus odoriférants et durables : IRLANG-IRLANG, HÉLIOTROPE BLANCHE, LILAS BLANC, ROSE BLANCHE, LOTUS ÉGYPTIEN, MANVETTA, BOUQUET D'ESSENCE, VANILLE, FOIN FRAIS, BELLES VIOLETTES, ETC., ETC.

LIGNE ALLAN

LES lignes de cette compagnie se composent de vapeurs en fer à double engins suivants, construits sur la Clyde. Ils contiennent des compartiments à l'épreuve de l'eau, sont sans rivaux pour la force, la rapidité et le confort.

ARRANGEMENT D'ÉTÉ

NUMÉRIAN.....6100 en construction. PARISIEN.....5400 Capt. J. Wylie. SARDINIEN.....4200 Lt. Dutton, R.N.R.

ARRANGEMENT D'ÉTÉ

LES lignes de cette compagnie se composent de vapeurs en fer à double engins suivants, construits sur la Clyde. Ils contiennent des compartiments à l'épreuve de l'eau, sont sans rivaux pour la force, la rapidité et le confort.

ARRANGEMENT D'ÉTÉ

LES lignes de cette compagnie se composent de vapeurs en fer à double engins suivants, construits sur la Clyde. Ils contiennent des compartiments à l'épreuve de l'eau, sont sans rivaux pour la force, la rapidité et le confort.

ARRANGEMENT D'ÉTÉ

LES lignes de cette compagnie se composent de vapeurs en fer à double engins suivants, construits sur la Clyde. Ils contiennent des compartiments à l'épreuve de l'eau, sont sans rivaux pour la force, la rapidité et le confort.

ARRANGEMENT D'ÉTÉ

LES lignes de cette compagnie se composent de vapeurs en fer à double engins suivants, construits sur la Clyde. Ils contiennent des compartiments à l'épreuve de l'eau, sont sans rivaux pour la force, la rapidité et le confort.

ARRANGEMENT D'ÉTÉ

LES lignes de cette compagnie se composent de vapeurs en fer à double engins suivants, construits sur la Clyde. Ils contiennent des compartiments à l'épreuve de l'eau, sont sans rivaux pour la force, la rapidité et le confort.

ARRANGEMENT D'ÉTÉ

LES lignes de cette compagnie se composent de vapeurs en fer à double engins suivants, construits sur la Clyde. Ils contiennent des compartiments à l'épreuve de l'eau, sont sans rivaux pour la force, la rapidité et le confort.

ARRANGEMENT D'ÉTÉ

LES lignes de cette compagnie se composent de vapeurs en fer à double engins suivants, construits sur la Clyde. Ils contiennent des compartiments à l'épreuve de l'eau, sont sans rivaux pour la force, la rapidité et le confort.

ARRANGEMENT D'ÉTÉ

LES lignes de cette compagnie se composent de vapeurs en fer à double engins suivants, construits sur la Clyde. Ils contiennent des compartiments à l'épreuve de l'eau, sont sans rivaux pour la force, la rapidité et le confort.

ARRANGEMENT D'ÉTÉ

LES lignes de cette compagnie se composent de vapeurs en fer à double engins suivants, construits sur la Clyde. Ils contiennent des compartiments à l'épreuve de l'eau, sont sans rivaux pour la force, la rapidité et le confort.

ARRANGEMENT D'ÉTÉ

LES lignes de cette compagnie se composent de vapeurs en fer à double engins suivants, construits sur la Clyde. Ils contiennent des compartiments à l'épreuve de l'eau, sont sans rivaux pour la force, la rapidité et le confort.

ARRANGEMENT D'ÉTÉ

LES lignes de cette compagnie se composent de vapeurs en fer à double engins suivants, construits sur la Clyde. Ils contiennent des compartiments à l'épreuve de l'eau, sont sans rivaux pour la force, la rapidité et le confort.

PIANOS HAZELTON

De NEW-YORK RÉPONDANT AUX GOUTS ARTISTIQUES LES PLUS RECHERCHÉS SON DÉLICIEUX—TOUCHE PARFAITE—SOLIDITÉ A TOUTE ÉPREUVE ÉTABLIE PAR UN DEMI-SIÈCLE D'EXPÉRIENCE.

OFFICIEL

EXPOSITION DE LA PUISSANCE, MONTRÉAL 1880. PREMIER PRIX EXTRA. Classe X, Groupe I, Sec. extra. Grand piano carré à trois cordes.

1880

Montréal, Province de Québec, EXPOSITION DE LA PUISSANCE. Le Comité Permanent de l'Exposition décerne ce DIPLOME à MM. HAZELTON FRÈRES, N.-Y., pour le MEILLEUR PIANO CARRÉ à trois cordes, pour supériorité du son, du mécanisme et de la fabrication AU-DESSUS DE TOUTS LES COMPÉTITEURS.

1880

Montréal, Province de Québec, EXPOSITION DE LA PUISSANCE. Le Comité Permanent de l'Exposition décerne ce DIPLOME à MM. HAZELTON FRÈRES, N.-Y., pour le MEILLEUR PIANO DROIT, pour richesse, pureté, qualité chantante, délicatesse et puissance de son, avec touche élastique et excellence de construction.

L. E. N. PRATTE

IMPORTEUR DE PIANOS, No 1676, rue Notre-Dame, Montréal, [PRÈS DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME.]

PARFUMS DE RIMMEL POUR LE MOUCHOIR

Plus les plus odoriférants et durables : IRLANG-IRLANG, HÉLIOTROPE BLANCHE, LILAS BLANC, ROSE BLANCHE, LOTUS ÉGYPTIEN, MANVETTA, BOUQUET D'ESSENCE, VANILLE, FOIN FRAIS, BELLES VIOLETTES, ETC., ETC.

LIGNE ALLAN

LES lignes de cette compagnie se composent de vapeurs en fer à double engins suivants, construits sur la Clyde. Ils contiennent des compartiments à l'épreuve de l'eau, sont sans rivaux pour la force, la rapidité et le confort.

ARRANGEMENT D'ÉTÉ

NUMÉRIAN.....6100 en construction. PARISIEN.....5400 Capt. J. Wylie. SARDINIEN.....4200 Lt. Dutton, R.N.R.

ARRANGEMENT D'ÉTÉ

LES lignes de cette compagnie se composent de vapeurs en fer à double engins suivants, construits sur la Clyde. Ils contiennent des compartiments à l'épreuve de l'eau, sont sans rivaux pour la force, la rapidité et le confort.

ARRANGEMENT D'ÉTÉ

LES lignes de cette compagnie se composent de vapeurs en fer à double engins suivants, construits sur la Clyde. Ils contiennent des compartiments à l'épreuve de l'eau, sont sans rivaux pour la force, la rapidité et le confort.

ARRANGEMENT D'ÉTÉ

LES lignes de cette compagnie se composent de vapeurs en fer à double engins suivants, construits sur la Clyde. Ils contiennent des compartiments à l'épreuve de l'eau, sont sans rivaux pour la force, la rapidité et le confort.

ARRANGEMENT D'ÉTÉ

LES lignes de cette compagnie se composent de vapeurs en fer à double engins suivants, construits sur la Clyde. Ils contiennent des compartiments à l'épreuve de l'eau, sont sans rivaux pour la force, la rapidité et le confort.

ARRANGEMENT D'ÉTÉ

LES lignes de cette compagnie se composent de vapeurs en fer à double engins suivants, construits sur la Clyde. Ils contiennent des compartiments à l'épreuve de l'eau, sont sans rivaux pour la force, la rapidité et le confort.

ARRANGEMENT D'ÉTÉ

LES lignes de cette compagnie se composent de vapeurs en fer à double engins suivants, construits sur la Clyde. Ils contiennent des compartiments à l'épreuve de l'eau, sont sans rivaux pour la force, la rapidité et le confort.

ARRANGEMENT D'ÉTÉ

LES lignes de cette compagnie se composent de vapeurs en fer à double engins suivants, construits sur la Clyde. Ils contiennent des compartiments à l'épreuve de l'eau, sont sans rivaux pour la force, la rapidité et le confort.

ARRANGEMENT D'ÉTÉ

LES lignes de cette compagnie se composent de vapeurs en fer à double engins suivants, construits sur la Clyde. Ils contiennent des compartiments à l'épreuve de l'eau, sont sans rivaux pour la force, la rapidité et le confort.

ARRANGEMENT D'ÉTÉ

LES lignes de cette compagnie se composent de vapeurs en fer à double engins suivants, construits sur la Clyde. Ils contiennent des compartiments à l'épreuve de l'eau, sont sans rivaux pour la force, la rapidité et le confort.

ARRANGEMENT D'ÉTÉ

LES lignes de cette compagnie se composent de vapeurs en fer à double engins suivants, construits sur la Clyde. Ils contiennent des compartiments à l'épreuve de l'eau, sont sans rivaux pour la force, la rapidité et le confort.

ARRANGEMENT D'ÉTÉ

LES lignes de cette compagnie se composent de vapeurs en fer à double engins suivants, construits sur la Clyde. Ils contiennent des compartiments à l'épreuve de l'eau, sont sans rivaux pour la force, la rapidité et le confort.

L'Expérience du Révérend PÈRE WILDS.

Le Rév. Père Z. P. Wilds, missionnaire très connu de la ville de New York, et frère de feu l'éminent Juge Wilds, de la Suprême Cour du Massachusetts, écrit ce qui suit :

SAISEPAREILLE D'AYER

MESSRS. J. C. AYER & Co., New York, 10 Mai, 1882. Je fus, l'hiver dernier, en proie à une humeur qui tourmentait mes membres de douleurs intolérables, la nuit surtout mes souffrances étaient terribles, outre les démangeaisons, un feu furieux me consumait, il m'était impossible de supporter la plus légère couverture. Je souffrais en même temps d'un violent catarrhe, et d'une toux extrême.

SAISEPAREILLE D'AYER

Le Rév. Père Z. P. Wilds, missionnaire très connu de la ville de New York, et frère de feu l'éminent Juge Wilds, de la Suprême Cour du Massachusetts, écrit ce qui suit :

SAISEPAREILLE D'AYER

Le Rév. Père Z. P. Wilds, missionnaire très connu de la ville de New York, et frère de feu l'éminent Juge Wilds, de la Suprême Cour du Massachusetts, écrit ce qui suit :

SAISEPAREILLE D'AYER

Le Rév. Père Z. P. Wilds, missionnaire très connu de la ville de New York, et frère de feu l'éminent Juge Wilds, de la Suprême Cour du Massachusetts, écrit ce qui suit :

SAISEPAREILLE D'AYER

Le Rév. Père Z. P. Wilds, missionnaire très connu de la ville de New York, et frère de feu l'éminent Juge Wilds, de la Suprême Cour du Massachusetts, écrit ce qui suit :

SAISEPAREILLE D'AYER

Le Rév. Père Z. P. Wilds, missionnaire très connu de la ville de New York, et frère de feu l'éminent Juge Wilds, de la Suprême Cour du Massachusetts, écrit ce qui suit :

SAISEPAREILLE D'AYER

Le Rév. Père Z. P. Wilds, missionnaire très connu de la ville de New York, et frère de feu l'éminent Juge Wilds, de la Suprême Cour du Massachusetts, écrit ce qui suit :

SAISEPAREILLE D'AYER

Le Rév. Père Z. P. Wilds, missionnaire très connu de la ville de New York, et frère de feu l'éminent Juge Wilds, de la Suprême Cour du Massachusetts, écrit ce qui suit :

SAISEPAREILLE D'AYER

Le Rév. Père Z. P. Wilds, missionnaire très connu de la ville de New York, et frère de feu l'éminent Juge Wilds, de la Suprême Cour du Massachusetts, écrit ce qui suit :

SAISEPAREILLE D'AYER

Le Rév. Père Z. P. Wilds, missionnaire très connu de la ville de New York, et frère de feu l'éminent Juge Wilds, de la Suprême Cour du Massachusetts, écrit ce qui suit :

SAISEPAREILLE D'AYER

Le Rév. Père Z. P. Wilds, missionnaire très connu de la ville de New York, et frère de feu l'éminent Juge Wilds, de la Suprême Cour du Massachusetts, écrit ce qui suit :

SAISEPAREILLE D'AYER

Le Rév. Père Z. P. Wilds, missionnaire très connu de la ville de New York, et frère de feu l'éminent Juge Wilds, de la Suprême Cour du Massachusetts, écrit ce qui suit :

SAISEPAREILLE D'AYER

Le Rév. Père Z. P. Wilds, missionnaire très connu de la ville de New York, et frère de feu l'éminent Juge Wilds, de la Suprême Cour du Massachusetts, écrit ce qui suit :

SAISEPAREILLE D'AYER

Le Rév. Père Z. P. Wilds, missionnaire très connu de la ville de New York, et frère de feu l'éminent Juge Wilds, de la Suprême Cour du Massachusetts, écrit ce qui suit :

SAISEPAREILLE D'AYER

Le Rév. Père Z. P. Wilds, missionnaire très connu de la ville de New York, et frère de feu l'éminent Juge Wilds, de la Suprême Cour du Massachusetts, écrit ce qui suit :

SAISEPAREILLE D'AYER

Le Rév. Père Z. P. Wilds, missionnaire très connu de la ville de New York, et frère de feu l'éminent Juge Wilds, de la Suprême Cour du Massachusetts, écrit ce qui suit :

SAISEPAREILLE D'AYER

Le Rév. Père Z. P. Wilds, missionnaire très connu de la ville de New York, et frère de feu l'éminent Juge Wilds, de la Suprême Cour du Massachusetts, écrit ce qui suit :

SAISEPAREILLE D'AYER

Le Rév. Père Z. P. Wilds, missionnaire très connu de la ville de New York, et frère de feu l'éminent Juge Wilds, de la Suprême Cour du Massachusetts, écrit ce qui suit :

LOUIS JOBIN, STATUAIRE

COIN des RUES CLAIR FONTAINE et BURTON, QUARTIER MONTCALM, QUÉBEC

Maintenant en vente

Au bureau du "Courrier du Canada." HISTOIRE DE LA PAROISSE DU CAP SAINTE-HEURE

PAROISSIEN NOTÉ

Cette édition contient toutes les nouvelles fêtes des Saints qui n'étaient pas encore insérées dans l'ancienne édition, et qui ne se trouvent pas non plus dans le Graduel ni dans le Vespéral.

ARGENT COMPTANT

On trouvera à mon établissement l'assortiment le plus complet et le plus varié. Je me chargerai de toutes commandes que l'on voudra bien me confier pour l'importation de Livres, d'Ornements d'Eglise, de Cloches ou d'autres articles.

J. A. LANGLAIS, LIBRAIRE

No 177, Rue St-Joseph, St-Roch, Québec Québec, 27 mars 1883 1103

CLOCHES A VENDRE

VENANT d'être reçues plusieurs cloches avec leurs montures et garanties du poids de 50 lbs.

CONDITIONS

—DU— Courrier du Canada

Prix de l'Abonnement

EDITION QUOTIDIENNE. CANADA Un an.....\$6.00 Six mois.....3.00 Trois mois.....1.50

TARIF DES ANNONCES

Les annonces sont insérées aux conditions suivantes, savoir : Six lignes et au-dessous.....50 centimes. Pour chaque insertion subséquente.....12 "

Leger Brousseau

EDITEUR-PROPRIÉTAIRE, N. 3, RUE BUADE, HAUTE-VILLE Québec.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR

LEGER BROUSSEAU, Éditeur-Propriétaire, No 9, rue Buade, Haute-Ville, Québec